

INFORMATION

Par la diffusion de façon ciblée de votre thèse de doctorat vous mettez une source d'information importante à la disposition des chercheurs dans le monde scientifique.

Consciente des avantages d'Internet, tout comme d'autres Universités suisses, l'Université de Fribourg a décidé en 2001 d'assurer la diffusion de ces ouvrages par ce moyen et en créant le site *eThesis* (<http://ethesis.unifr.ch>). Depuis 2005, les doctorant(e)s de la Faculté de Droit ont la possibilité de publier leurs thèses sous forme électronique, mais seulement 6 mois après avoir déposé les exemplaires imprimés requis pour l'obtention du doctorat.

Dans ce schéma, relevons les avantages suivants:

- ***la publication sur Internet est gratuite et avec un délai de maximum 4 semaines;***
- ***vous contribuez de manière efficace à votre renommée et à celui de l'Université;***
- ***le repérage et l'accès rapide au document vous permettent de vous adresser à un public plus vaste que seulement le public scientifique;***
- ***vous mettez à disposition de la communauté scientifique des informations précieuses.***

Un contrat sera établi entre l'Université et le/la doctorant/e afin que celui-ci seul soit investi des droits d'auteur de la thèse. Celui-ci peut être téléchargé depuis le site Web *eThesis*.

***La possibilité de diffuser plus largement votre thèse existe,
alors saisissez-la et contactez-nous!***